

Rivières, et qui ordonne aux habitants de la campagne d'y apporter et vendre leurs denrées, 443. Ordonnance qui enjoint à tous les domiciliés de la ville des Trois-Rivières, de clore la commune à frais communs . .	465
TROT ou GALOP, Ordonnance qui défend à toutes personnes de mettre leurs chevaux au trot ou au galop, lorsqu'elles partiront de l'église, que lorsqu'elles en seront éloignées de dix arpents.....	421
TROTTOIRS, Voyez " <i>Pièces de bois équarries.</i> "	
TUTELLE, Voyez " <i>Election de tutelle.</i> "	
TUTEUR autorisé à vendre les biens de sa pupille, pour pourvoir à sa subsistance	298
TUTRICE autorisée à vendre une terre appartenante à ses mineurs, pour les deniers en provenant, être employés à l'acquisition d'autres immeubles.....	370



UNION faite entre plusieurs habitants de la Rivière-Ouelle, pour l'exploitation de pêches à marsouins, 419 et.....	428
--	-----